

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 456

présenté par

Mme Batho et M. Bapt

à l'amendement n° 452 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

**ARTICLE 51 QUATERDECIES**

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« , sur la santé publique et sur l'activité agricole »

les mots :

« et sur la santé publique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'ANSES n'a pas pour mission d'évaluer des impacts sur l'activité agricole, mission relevant d'avantage des compétences notamment de l'INRA.